

Nations Unies
ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE

QUARANTE-CINQUIÈME SESSION

Documents officiels



IRP, ADY

SEP 4 1990

UNISA COLLECT

RECTIFICATIF

Supplément No 38

(A/45/38)

24 août 1990

RAPPORT DU COMITE POUR L'ELIMINATION DE LA DISCRIMINATION
A L'EGARD DES FEMMES

Rectificatif

1. Page 33, paragraphe 171, deuxième ligne
Au lieu de 1989, lire 1969
2. Page 34, paragraphe 173, troisième ligne
Au lieu de 1989, lire 1969
3. [Sans objet en français]
4. Page 42, paragraphe 203, vingt-septième ligne

Après la proportion de fonctionnaires travaillant à temps partiel ou partageant le même travail était limitée mais en augmentation, ajouter 6 % des fonctionnaires travaillaient maintenant à temps partiel contre 2,4 % en 1984, et 12 % des femmes fonctionnaires travaillaient maintenant à temps partiel contre 4,8 % en 1984,